

ARRÊTÉ

**portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour
l'admission en
Licence
1re année
ÉCONOMIE
parcours Double diplômant en Économie et Droit**

LA DIRECTRICE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1535 du 8 décembre 2022, et notamment son article 5 qui précise que la directrice du grand établissement exerce les attributions confiées au président d'université par l'article L. 712-2 ;

ARRÊTÉ :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2026-2027 en :

**Licence
1re année
ÉCONOMIE
parcours Double diplômant en Économie et Droit**

Est composée comme suit :

- M. ALARY David, PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS ;
- Mme BOTTEGA Lucie, CONTRACTUEL TEMPORAIRE ENS. SUPÉRIEUR ;
- M. IBRAHIM Jean-Paul, CONTRACTUEL TEMPORAIRE ENS. SUPÉRIEUR ;

Article 2

Le jury sera présidé par :

- M. ALARY David, PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS

Article 3

L'admission est prononcée par la directrice du grand établissement sur proposition de la commission.

Article 4

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 20 février 2026

**La Directrice
Victoria BARHAM**


